

SOUTIEN ET INTERVENTIONS

Pour les parents en démarche avec la DPJ

Déplacement au tribunal.



Notre *spécialiste thérapeute en counseling*

Dans le respect de la Loi 21 du Québec, nous offrons aux parents en démarche avec la DPJ un **accompagnement neutre, suivi, confidentiel et respectueux.**



Services offerts :

- ◆ Observation des interactions et des faits en dyade (parent-enfant) en milieu clinique.
- ◆ Accompagnement au tribunal, sur demande.
- ◆ Remise d'un reçu pour chaque rencontre.

Nos services sont réalisés avec impartialité, respect de la personne et confidentialité. Pour toute information ou pour planifier une rencontre : **Tél/Texto : 514.813.2986**

Tél: 450.654.2986 Clinique CPM, **Repentigny**